

**Dr Olivier Véran, la politique fiscale pour lutter contre le tabac n'a pas fonctionné. Je vous propose une autre solution.**

**Pour le dirigeant d'Imperial Brands, l'Etat doit reconsidérer sa position fiscale envers le tabac, la fermeture des frontières liée au Covid ayant démontré une réalité de consommation différente de celle qui était jusqu'alors présentée. Si l'objectif des Autorités publiques est une baisse réelle et durable de la consommation de cigarettes, un autre moyen, qui a fait ses preuves dans d'autres pays, existe : la vape.**

Monsieur le ministre de la Santé, depuis 2014, les gouvernements successifs ont engagé une politique fiscale sans précédent afin de pousser le prix moyen du paquet de cigarettes à 10 euros en novembre 2020.

1.6 millions de personnes auraient arrêté de fumer entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la mi-mai 2018, selon Santé Publique France. Un chiffre atteint grâce à ce matraquage fiscal. Malheureusement, il semblerait que la réalité soit toute autre.

Les données de ventes durant la période de confinement battent en brèche cette affirmation. Le Trésor Public peut en témoigner : au cours des trois derniers mois, les ventes de tabac ont fortement augmenté dans notre pays. Durant le mois d'avril, le chiffre d'affaires de vente de tabac a cru de 23% dans l'Hexagone. On pourrait résumer cette hausse de la consommation au stress généré par le confinement. Il convient plutôt de la rapprocher de la fermeture des frontières. Dans les départements limitrophes de l'Allemagne, les ventes de cigarettes ont augmenté de 71% en avril par rapport à mars, et, toujours côté français, cette distribution a augmenté de 47% près de la frontière belge. Or, lors de la seule semaine suivant la réouverture des barrières avec le Plat pays (le 15 juin), les ventes ont immédiatement chuté de 25% chez les buralistes des Hauts de France. Cette situation n'est pas une surprise : le prix moyen d'un paquet de cigarettes en France est le plus élevé d'Europe de l'Ouest. La France n'étant pas une île, les consommateurs français passent les frontières mais n'arrêtent pas de fumer. La fermeture de ces dernières a clos le débat pendant quelques semaines.

Les bureaux de tabac ont été considérés pendant trois mois par le gouvernement comme "commerces prioritaires." Vecteurs de lien social, maillant le territoire en assurant bien souvent, aussi, la vente de journaux et de produits de premières nécessité, voilà ces commerces de proximité remerciés par l'évasion commerciale de leur clientèle. Veut-on vraiment les condamner à tous disparaître en continuant à inciter leurs consommateurs à franchir la frontière ? Veut-on vraiment continuer à fragiliser des économies locales dans la situation si particulière que nous connaissons aujourd'hui ?

A ce stade, il paraît utile de rappeler qu'en 2019, les recettes fiscales générées par les produits du tabac en France (83% du prix d'un paquet) s'élevaient à 15,9 milliards d'euros. Sur la seule période du 16 mars au 11 mai, les recettes fiscales supplémentaires liées à l'augmentation des ventes sont estimées à 450 millions d'euros. Qu'il soit permis de penser que les consommateurs ne sont pas les seuls accros à la cigarette...

Vos objectifs, nous les avons compris et, contrairement aux clichés, notre Groupe cherche lui aussi à offrir une alternative moins nocive et plus efficace au tabac. Pour aller dans le sens d'une décroissance de la consommation, nous avons entamé une mue il y a maintenant près de dix ans et nous avons été les premiers à nous orienter progressivement dans la distribution de produits de

vape, que l'on appelle aussi cigarette électronique. Se démocratisant peu à peu, ce marché a d'abord souffert de son immaturité et de concepteurs parfois peu scrupuleux.

Il entre aujourd'hui dans les mœurs et présente l'avantage de ne pas contenir de tabac. Il est donc à ce titre fort dommage qu'il soit rangé dans la même catégorie que les cigarettes alors qu'il permet aux fumeurs de stopper leur consommation ou, *a minima*, de la limiter. « En France, nombre de fumeurs qui s'apprêtaient à passer à la vaporette au lieu du tabac ne doivent pas hésiter puisque l'HAS en a fait un produit utile à l'arrêt du tabac et qui a fait ses preuves », écrit l'Académie de Médecine dans un communiqué daté de décembre dernier.

Depuis 2018, l'Assurance maladie rembourse certains substituts nicotiques (gommes à mâcher, pastilles et patches) destinés à accompagner l'arrêt du tabac. Dans certains pays comme la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande ou le Canada, les autorités de santé promeuvent le vapotage comme un moyen permettant de cesser de fumer. Ce n'est pas le cas en France. Une autre approche de la vape est-elle possible ? Dr Olivier Véran, si vous n'êtes pas convaincus, vous et vos services, par la recommandation de l'Académie de Médecine, pourquoi ne pas consacrer une partie des 100 millions d'euros de Fonds national de lutte contre le tabac à des études indépendantes sur les effets et l'efficacité du vapotage ?

Pour des raisons sociales et économiques – Seita emploie 450 collaborateurs en France, les buralistes français sont 24 000 - il n'est pas possible pour les industriels et le réseau de distribution agréé de se passer immédiatement de la vente de cigarettes. La transformation du marché est lente. L'Etat doit accompagner les professionnels volontaires, tel que Seita, dans cette période de transition.

Monsieur le ministre de la Santé, nous avons aujourd'hui l'opportunité d'atteindre vos objectifs : saisissons-la ensemble !

***Jon Fernandez est directeur général Europe de l'Ouest pour le groupe Imperial Brands qui commercialise plusieurs marques de tabac (Gauloises, News, Royale...) et vape (myblu). Sa filiale française Seita emploie 450 personnes dans l'Hexagone.***